

FNB Horizons Indice S&P 500® (HXS; HXS.U)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Indice S&P 500®

Date de lancement :

30 novembre 2010

Symbole :

HXS, HXS.U*

Indice sous-jacent :

S&P 500^{MC} (rendement total)

Symbole de l'indice Bloomberg :

SPXT

Frais de gestion : ¹

0,10 % (hors frais de swap d'environ 30 pdb)

Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Fréquence de distribution :

Annuelle, le cas échéant (aucune prévue)

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Couverture de change :

Non

*Disponible \$ US :

¹Taxes en sus

Frais réduits et imposition allégée pour un meilleur suivi de l'indice

Le FNB Horizons Indice S&P 500® (« HXS ») cherche à inscrire un rendement, avant frais et impôt, identique à celui de l'indice S&P 500^{MC} (rendement total), dans la mesure du possible. HXS permet aux investisseurs canadiens d'obtenir une exposition à l'indice S&P 500^{MC} (rendement total) fiscalement avantageuse.

Une version du FNB en devise américaine est également disponible sous le symbole HXS.U, qui peut être utilisé par les investisseurs ayant accès à un compte de placement en dollars américains.

Avantages de HXS

- Frais de gestion de 10 points de base seulement (ou 0,10 %)
- Utilise un swap sur rendement total (« SRT ») pour reproduire le rendement de l'indice S&P 500^{MC} (rendement total). Un SRT est un instrument de placement efficace fréquemment utilisé par les institutions pour suivre un indice ou un actif avec plus de précision.
- Le FNB HXS offre un traitement fiscal avantageux parce qu'il ne procure pas de distribution et n'est donc pas assujéti aux retenues américaines d'impôt sur les dividendes.
- Les distributions versées par les titres de l'indice S&P 500^{MC} se reflètent dans la valeur liquidative du FNB et ne sont donc pas perçues par le FNB pour être distribuées aux investisseurs sous forme de dividendes imposables.
- N'est pas assujéti au droit de succession américain puisqu'il s'agit d'un fonds de placement canadien.

Avantages fiscaux

Le FNB HXS ne perçoit pas directement de distributions des titres de l'indice, il ne devrait donc pas en verser. Les investisseurs qui détiennent des titres du FNB HXS obtiennent encore une exposition complète au rendement total de l'indice S&P500^{MC}, grâce à sa structure de SRT, mais la valeur des dividendes se reflète dans la valeur liquidative du FNB plutôt que d'être perçue par le FNB en trésorerie et versée sous la forme de distributions imposables.

Les distributions effectuées par des sociétés étrangères ne sont pas admissibles au crédit d'impôt canadien sur les dividendes et sont imposées aux résidents canadiens comme un revenu, au taux d'imposition marginal de l'investisseur. Un investisseur ontarien, dans la quatrième fourchette d'imposition la plus élevée pour l'année 2016, serait généralement assujéti à un taux d'imposition marginal de 46,41 % pour chaque distribution de dividende provenant de titres américains. Habituellement, les porteurs de parts HXS ne sont pas assujétis à un tel taux d'imposition.

FNB Horizons Indice S&P 500® (HXS; HXS.U)

La comparaison effectuée dans le tableau suivant illustre cet avantage fiscal par rapport à d'autres FNB qui suivent l'indice S&P 500^{MC}.

FNB	REER	CELI	Compte non enregistré
HXS	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements font l'objet d'un report d'impôt* Les distributions (le cas échéant) font l'objet d'un report d'impôt (aucune n'est prévue) Aucune retenue d'impôt américaine Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt* Les distributions (le cas échéant) font l'objet d'un report d'impôt (aucune n'est prévue) Aucune retenue d'impôt américaine Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements sont considérés comme des gains ou pertes en capital lors de la vente de parts* Les distributions (le cas échéant) sont considérées comme des revenus (aucune n'est prévue) Aucune retenue d'impôt américaine Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain
SPY	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements font l'objet d'un report d'impôt Les distributions sont l'objet d'un report d'impôt au Canada Aucune retenue d'impôt américaine Assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt Les distributions ne sont pas imposées au Canada Les distributions font l'objet d'une retenue d'impôt américaine de 15 %/Aucun crédit d'impôt à l'étranger n'est disponible Assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements sont considérés comme des gains ou pertes en capital lors de la vente de parts Les distributions devraient être imposées au taux marginal d'imposition de l'investisseur (habituellement comme un revenu étranger) Les distributions sont assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 %, admissibles au crédit d'impôt étranger Assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain
XSP	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements font l'objet d'un report d'impôt Les distributions sont l'objet d'un report d'impôt au Canada Les distributions perçues par XSP sont assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 %/Non admissibles au crédit d'impôt à l'étranger Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt Les distributions ne sont pas imposées au Canada Les distributions perçues par XSP sont assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 %/Non admissibles au crédit d'impôt à l'étranger Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain 	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements sont considérés comme des gains ou pertes en capital lors de la vente de parts Les distributions devraient être imposées au taux marginal d'imposition de l'investisseur (habituellement comme un revenu étranger) Les distributions perçues par XSP sont assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 %/Non admissibles au crédit d'impôt à l'étranger Pas assujetti à l'inclusion relativement au droit de succession américain

Objectifs de placement :

FNB Horizons indice S&P 500® (HXS) : HXS vise à répliquer, dans la mesure du possible, le rendement total de l'indice S&P/500^{MC} (rendement total) net des frais.

FNB SPDRMC S&P 500^{MC} (SPY) : SPY est un fonds coté aux États-Unis dont le rendement avant frais correspond généralement à l'appréciation de la valeur et au rendement boursier de l'indice S&P 500^{MC}.

Fonds iShares Indice S&P 500 (couvert de \$ CA) (XSP) : HXP vise à procurer une croissance du capital à long terme en répliquant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500^{MC} couvert en \$ CA, net de frais.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter www.FNBHorizons.com/ETF/HXS



FNB Horizons est membre du Mirae Asset Global Investments. Investir dans le FNB Horizons Indice S&P 500[®] géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « FNB ») peut donner lieu à des commissions, frais de gestion et taxes. Le FNB n'est pas garanti, ses valeurs fluctuent souvent et son rendement passé peut ne pas se répéter. Le prospectus contient également des informations détaillées et importantes à propos du FNB. **Veuillez le lire avant d'investir.**

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

« Standard & Poor's[®] » et « S&P[®] » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). Ces marques sont utilisées sous licence par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. Les FNB ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par Standard & Poor's, TSX, ou leurs sociétés affiliées, et aucune de ces parties ne fait de déclaration, ne donne de garantie ni ne pose de condition quant à la pertinence d'acheter, de vendre ou de détenir des parts/actions des FNB. Une information détaillée à propos des marques de commerce et des marques de service est disponible sur www.horizonsetfs.com/pub/en/Trademark.aspx.